

#### **4 décembre 2013. Déclaration de l'ANPIHM devant le groupe de travail sur l'accessibilité du cadre bâti d'habitation.**

**Mesdames et Messieurs,**

D'une part, soucieuse de l'intérêt général de la population, et a fortiori des personnes dites handicapées et des personnes âgées qui au fur et à mesure de leur avancée en âge risquent de connaître de nombreuses limitations dans leur mobilité,

d'autre part, consciente des contraintes techniques que peuvent parfois rencontrer les professionnels du bâtiment dans la construction d'immeubles et de maisons individuelles,

par ailleurs, à la pointe du combat contre toutes les offensives visant ces dernières années à remettre en cause les maigres acquis obtenus en matière d'accessibilité obtenus en 40 ans,

et enfin -- elle en fait la démonstration dans tous les documents qu'elle publie au point que le Gouvernement a décidé de l'associer en tant qu'experte à cette réflexion collective -- totalement convaincue de l'impérieuse nécessité de revoir les textes réglementaires en matière de cadre bâti d'habitation pour véritablement traduire dans la réalité la volonté du législateur de rendre accessible à tous la Cité,

l'ANPIHM s'est engagée dans cette concertation, sans a priori contre quiconque, mais avec la ferme volonté de contribuer à ce que chacun y mette du sien pour lever les difficultés de toute nature qui, par les obstacles semés sur leur chemin, plongent les personnes dans des situations de handicap inextricables, état de fait d'autant plus inacceptable qu'un minimum de respect envers les personnes dites handicapées et un minimum de sens commun partagé de la part des protagonistes de l'accessibilité pourrait aisément permettre à ces personnes de s'extraire et de parvenir à un maximum d'autonomie.

Malheureusement, il apparaît au vu des exigences formulées à présent par un certain nombre de professionnels du bâtiment -- pas tous, fort heureusement ! -- que cette concertation pourrait se transformer en jeu de bonneteau dans la mesure où certaines de ces exigences qui défient le bon sens ne peuvent trouver d'explication quant à leur formulation que par la volonté de ces professionnels, non plus de participer à une concertation sincère, mais de tenter de garantir des marges de manoeuvre dans une négociation qui s'apparentera à un véritable marchandage auquel nous affirmons dès maintenant ne pas pouvoir souscrire !

Aussi, nous appelons solennellement ces Organisations à se ressaisir dès à présent et à retrouver le sens de l'intérêt général, hors de quoi cette concertation ne pourra être menée à son terme.

Enfin, nous ne pouvons accepter que la Délégation Ministérielle à l'Accessibilité distingue les propositions des membres du groupe de travail en spécifiant pour celles qui relèvent des Associations : « Propositions des Associations », et pour celles qui relèvent des Professionnels du Bâtiment : « Proposition des Experts », laissant penser qu'il y a d'un côté des « amateurs » et effectivement de l'autre côté des « experts », alors que les débats montrent clairement qu'il y a d'un côté ceux qui se préoccupent de l'intérêt général et de l'autre, non en totalité mais néanmoins en grande partie, ceux qui sont uniquement préoccupés par leurs intérêts marchands.

Nous demandons, bien évidemment, à ce que cette déclaration soit intégralement reproduite dans le prochain compte-rendu.

Mesdames et Messieurs, je vous remercie de m'avoir écouté.

Christian François, pour l'ANPIHM.